

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-Erstein

Canton d'Erstein

Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 11 février 2019 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 10 Conseillers présents : 7
Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, MM. Patrick HILBOLD et M. Jérôme LAWI

Sujet de la délibération : Certificat d'Urbanisme (RUSTENHOLZ-TRENS)
Déclaration d'Intention d'Aliéner (droit de préemption) section C parcelle 602

Parcelle attenante à la mairie

- Vu le courrier du 13/7/2018 émis par Mme Marie-Josée KORNMANN concernant la vente de la parcelle (verger) côté mairie,
- Vu la délibération du 1/10/2018,
- Vu la délibération du conseil municipal du 13/11/2018,
- Etant donné le Certificat d'Urbanisme informatif du 4/2/2019,
- Etant donné la Déclaration d'Intention d'Aliéner du 4/2/2019,

Après en avoir débattu, Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas faire valoir le droit de préemption et y renonce

Pour :	8
Abstentions :	1
Contre :	0

Les observations suivantes ont été émises :

Penser à la sécurité aux abords des écoles et donc prévoir des places de parking à l'intérieur de la propriété, ne pas stationner de véhicule sur la route et prévoir dans l'idéal un parking à l'avant de la propriété en positionnant l'habitation vers l'arrière pour ne pas être en bordure de voirie ; ceci par rapport à la sécurité, étant donné aussi qu'il n'y a pas de trottoir mais aussi pour ne pas dénaturer le bâtiment communal à savoir la mairie, ni l'église en face, et donc pour en respecter son cachet. Les conseillers municipaux demandent aussi à ce que soit notifiée la présence d'un atelier communal qui génère parfois des nuisances sonores et qu'il y a stockage de matériel (appareil + engins) côté mairie.

Ces observations seront signalées au Notaire, au service instructeur ainsi qu'aux futurs acquéreurs.

Le reste sera scrupuleusement étudié au moment du dépôt de permis de construire. Suivent au registre les signatures des membres présents.

Transmis à la sous-préfecture et publié le 12/2/2019

Le Maire, François RIEHL